

**OBJET :**

Modification de la composition  
des commissions municipales

**Séance ordinaire du 3 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril à 20 heures 30

Le nombre des Conseillers  
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement  
convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la  
présidence de M. THORY, Maire.

**Présents :**

M. BRIANCHON, Mme NOACHOVITCH, M. SAURAY, M. DAUX, Mme  
DUHALDE, M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, Mme BERRA, M.  
GUIRAUDET, Mme QUIRET, M. GALLIMIDI (*jusqu'à 23h00*), Mme  
CHARBONNIER, Mme ANGELO, M. ARNOULT, Mme HAGEGE-  
RADUTA, Mme DARROUX, M. WISS, Mme BODILSEN, Mme BOEHM,  
M. ESKENAZI, Mme CHENET, M. BOUTRON, M. DUCHÊNE.

**Absents excusés :**

Mme SOUMAT..... Procuration à M. SAURAY  
M. GALLIMIDI (*à partir de 23h00*)..... Procuration à M. BRIANCHON  
M. CUSMANO..... Procuration à Mme DAUBELCOUR  
Mme GROSJEAN..... Procuration à M. ARNOULT  
M. GELLER..... Procuration à M. DALOYAU  
M. TAYBI..... Procuration à Mme ANGELO  
Mme PHILIPPON  
M. ZUILI..... Procuration à M. ESKENAZI

**Absents**

M. AVEAUX  
M. RAUMEL  
Mme PEGARD-BAECHEL  
Mme BONNET-CHAMBON

**Secrétaire de séance :**

Michèle NOACHOVITCH

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles  
le : - 8 AVR. 2024

Publiée le : - 9 AVR. 2024

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Montmorency le : 9 AVR. 2024

Pour le Maire et par délégation  
Le D.G.A.S.  
Anne-Marie SORET



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2024

## **DELIBERATION N°5**

**OBJET. :** MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Vu les articles L 2121-8, L. 2121-21 et L. 2121.22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil Municipal a créé sept commissions municipales et procédé à l'élection des membres de ces commissions, modifiée par délibération n°5 du 1<sup>er</sup> octobre 2020, par délibération n°4 du 30 septembre 2021 puis par délibération n°3 du 8 décembre 2022.

Vu la délibération n°6 du Conseil Municipal du 23 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a créé une commission ad'hoc pour le règlement intérieur du Conseil Municipal et procédé également à l'élection de ces membres,

Considérant que Monsieur Stéphane PEGARD était membre de la commission du Cadre de Vie, de l'Urbanisme, des Infrastructures, des Transports et de l'Environnement, ainsi que de la commission ad'hoc pour le règlement du Conseil Municipal et qu'il a démissionné de ses fonctions de 1<sup>er</sup> adjoint et de conseiller municipal (démission acceptée par Monsieur le Sous-Préfet par courrier du 30 janvier, reçu le 1<sup>er</sup> février 2024),

Considérant que Monsieur Yanis RAUMEL était membre de la commission des Affaires Sociales à laquelle il ne siégera plus,

Considérant qu'il convient de pourvoir au remplacement de Monsieur Stéphane PEGARD et de Monsieur Yanis RAUMEL au sein desdites commissions,

Vu la présentation qui en a été faite devant la Commission d'Administration générale en date du 12 mars 2024,

Vu la note de présentation et sur rapport de M. le Maire,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret,

**Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

PROCEDE à la désignation de nouveaux membres au sein des différentes commissions :

**-D'une élue à la commission des Affaires sociales**

Est candidate : Véronique BERRA

A obtenu : 30 voix pour

Est élue : Véronique BERRA

**-D'un élu à la commission du Cadre de Vie, de l'Urbanisme, des Infrastructures, des Transports, et de l'Environnement**

Est candidat : Yanis RAUMEL

A obtenu : 30 voix pour

Est élu : Yanis RAUMEL

**-D'une élue à la commission ad'hoc pour le règlement intérieur du Conseil Municipal**

Est candidate : Véronique BERRA

A obtenu : 30 voix pour

Est élue : Véronique BERRA

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Michèle NOACHOVITCH**  
Secrétaire de séance



**Maxime THORY**  
Maire de Montmorency

